CIAS Pays de Chantonnay

E.H.P.A.D
LES ERABLES

19 rue du Grand Lay

85110 Saint Prouant

Tel : 02 51 66 42 65

Fax : 02 51 64 00 10

leserables.ehpad@gmail.com

Sommaire

Mot de Bienvenue **Page 3**

Présentation de l'EHPAD **Page 4**

Historique : Les Érables » et son histoire

Les Espaces **Page 5**

L'Hébergement p.5

Les Extérieurs p.7

Les Frais de séjour **Page 8**

Les aides financières

Le Personnel **Page 10**

Trousseau de Base **Page 11**

Votre accueil et votre prise en charge **Page 12**

Votre admission p.12

Les repas p.13

Les soins p.14

Votre linge personnel p.14

Les visites p.15

Le projet individualisé p.15

L'animation p.15

Votre participation à la vie de l'établissement p.16

Votre sécurité p.17

Quelques règles de vie p.17

Les Assurances p.17

Vos Droits p.18

Les services **Page 19**

La coiffeuse

Le culte

Le courrier

La Boutique

Annexes **Page 20**

Organigramme du personnel **Page 21**

MOT DE BIENVENUE

Nous sommes heureux de vous accueillir à l'EHPAD « Les Érables » de Saint Prouant.

Ce livret d'accueil a été conçu à votre attention et vise à vous apporter un certain nombre d'informations. Il est important qu'il réponde aux différentes interrogations que vous pouvez avoir au moment de franchir cette nouvelle étape de vie.

Soucieux de la qualité, nous aurons à cœur de répondre au mieux à vos besoins et à vos attentes. Entrer en EHPAD, c'est bénéficier des services collectifs mais également conserver sa liberté personnelle. Vous restez libre d'organiser votre journée : rester dans votre chambre, participer aux différentes activités, recevoir des visites… Sous réserve que cette liberté soit compatible avec les règles de la vie communautaire.

Nos engagements sont de :

- vous accompagner en tenant compte de votre histoire de vie, de votre personnalité, de vos habitudes,

- sauvegarder votre santé, vous encourager, maintenir et promouvoir votre autonomie, et ce dans la mesure des moyens qui nous sont alloués,

- respecter votre dignité, votre intimité, vos croyances,

- vous assister chaleureusement avec professionnalisme.

La qualité de vie de nos résidents passe par le dialogue entre tous, le respect des ressources et des limites de chacun. Bien entendu, nous sommes à votre disposition pour recevoir toutes les observations et étudier toutes suggestions visant à améliorer autant que se peut, vos conditions de vie.

PRESENTATION DE L'EHPAD

Historique: «Les Erables» et son histoire

Ouvert en 1998, l'Etablissement est devenu EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) en 2004. Les 3 sites l'EHPAD l'Assemblée à Chantonnay, l'EHPAD Les Humeaux à Bournezeau et l'EHPAD Les Erables à St Prouant ont fusionné en 2015 pour créer l'EHPAD Multisite du Pays de Chantonnay. Ils sont gérés par le CIAS du Pays de Chantonnay.

L'EHPAD Les Erables compte 49 Logements, un hébergement temporaire et 6 places en accueil de jour pour les personnes désorientées. Situé à proximité d'un étang et d'un bois, le bâtiment offre un cadre exceptionnel sans être isolé du bourg.

La gestion de la résidence, Etablissement Public Territorial, est assurée par :

- un Conseil d'Administration présidé par la Présidente du CIAS

- un directeur

- un comptable public, Trésorier de Chantonnay

- un Conseil de la Vie Sociale

LES ESPACES

L'Hébergement

- 20 logements T 1 20 m2
- 29 logements T 1 30 m2
- 1 logement d'hébergement temporaire

Celui-ci peut représenter une solution pour les aidants, tout en assurant une prise en charge de qualité à la personne âgée. L'accueil temporaire peut être proposé pour une durée maximale de 3 mois. Les conditions d'accueil sont identiques à celle d'un accueil classique. Un contrat indiquant les dates de début et de fin de séjour est établi avant l'entrée.

- 4 petits salons d'étage dont 1 réservé à l'accueil de jour.
- 1 salle de soins
- 1 salle de restauration
- 1 salon détente / animation
- 1 petit salon de coiffure
- L'Accueil de jour

L'Accueil de Jour représente également un moment de répit nécessaire pour les familles qui prennent en charge leur parent âgé désorienté, à leur domicile. Ces accueils sont possibles sur avis médical, de façon ponctuelle ou régulière, formalisé par un contrat d'accueil de jour.
La résidence offre 6 places d'accueil de jour le lundi et vendredi à St Prouant ainsi que les mardis et jeudis au Tail Fleuri à St Germain de Prinçay, de 9h à 17h00.

Les logements des résidents sont répartis dans 4 couloirs différenciés par leur nom et leur couleur pour pouvoir mieux les repérer :

Daphné : niveau 0 (Rez-de-chaussée Bas)

Anémone : niveau 1 (Rez-de-chaussée Haut)

Bleuet : niveau 2 (Etage)

Capucine : niveau 2 (Etage)

Une chambre T1 30m²

Une chambre T1 20m²

Dans chaque logement, vous disposez d'un lit avec literie (draps, couverture), d'un chevet, d'une salle de bain avec toilettes, douche et lavabo, d'une prise télévision. Un appareil téléphonique peut être installé à votre charge et à votre demande. La facturation sera établie par le service comptabilité de l'EHPAD. Vous disposez de la clef de votre logement et un système d'appel via une montre vous permet de joindre le personnel à tout moment de la journée et de la nuit. Le résident, s'il le souhaite, peut disposer d'une connexion internet (à demander au secrétariat). Seule une connexion sans fil est possible. Cette prestation est fournie gratuitement par l'Etablissement.

Intitulé	T1 20m²	T1 30m²
Composition	Chambre Véranda Douche/ Lavabo WC	Chambre Véranda (sauf pour 4 chambres) Douche/Lavabo WC
Equipement	Appel malade Prise TV Prise Tél. Volets électriques	Appel malade Prise TV Prise Tél. Kitchenette avec réfrigérateur Volets électriques
Mobilier	Lit avec Literie Table de nuit	Lit avec Literie Table de Nuit

Vous pouvez compléter l'aménagement de votre appartement avec de petits meubles et objets personnels (pas de tapis).

Exemples d'équipement type ci-dessous :

Appartement de 20 m²	Appartement de 30 m²
- une table et 2 chaises - un fauteuil de repos adapté - un téléviseur et son meuble - un meuble de salle de bain - un bac à linge sale fermé - une poubelle - un ventilateur	- une table et 4 chaises - un fauteuil de repos adapté - un téléviseur et son meuble - une commode ou une armoire - un meuble de salle de bain - un bac à linge sale fermé - 2 poubelles - un ventilateur

Merci de veiller à ne pas trop encombrer votre logement et votre loggia.

Les Extérieurs

L'EHPAD Les Erables dispose d'espaces extérieurs agréables permettant de se reposer et de partager des moments en familles ou avec des amis.

Le Poulailler

L'Etang

FRAIS DE SEJOUR

Ils sont composés des prix de l'hébergement (permanent ou temporaire) qui comprend la nourriture, le logement, le chauffage, l'éclairage et le blanchissage.

Le tarif des prestations comporte un tarifs soins, un tarif hébergement et un tarif dépendance.

- **Le tarif Hébergement** comprend les services liés à la location de la chambre, à la restauration, l'entretien des locaux… Ce tarif est à votre charge.

- **Le tarif dépendance** couvre les prestations d'accompagnement, d'aide, de surveillance, nécessaires à l'accomplissement des actes courants de la vie quotidienne en cas de perte d'autonomie. Il est calculé en fonction du niveau de dépendance de la personne âgée (GIR) qui est réévalué chaque année. Il peut être pris en partie en charge par le Conseil Départemental dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (ADPA). Une participation (ticket modérateur) reste à votre charge : elle correspond au tarif GIR 5/6 de l'établissement qui est révisé chaque année et annexé au présent contrat.

- **Le tarif soins** couvre les dépenses liées à la médicalisation de l'EHPAD, comme les équipements médicaux, la présence de l'équipe soignante… Il est entièrement pris en charge par l'ARS.

Les tarifs hébergements et dépendance sont fixés chaque année par arrêtés du Conseil Départemental de la Vendée.

Les tarifs journaliers sont dus pour chaque jour calendaire, par période indivisible d'une journée civile, à compter du jour d'entrée du résident dans l'établissement, jusqu'à la date de sortie du résident en fonction des situations décrites dans le contrat de séjour.

Ils sont révisés annuellement pour tenir compte de facteur financier tels que la revalorisation de la masse salariale, l'évolution des charges de fonctionnement courantes (médicales, hôtelières, logistique) et des charges de structure (emprunts, amortissements liés aux investissements d'équipements et de travaux). Ces variations sont fondamentales pour le maintien de la qualité de prise en charge des résidents.

Par conséquent, les décisions tarifaires et budgétaires annuelles des autorités de tarification s'imposent à l'établissement comme à chacun des résidents qu'il héberge. Cet arrêté est affiché dans les locaux de l'établissement pour information.

Hébergement permanent	
T 1 20 m2	52,63 €
T 1 30 m2	57,65 €
T 1 2 personnes (par personne)	44,83 €
Accueil de jour	31,75 €
½ journée avec repas	17,08 €
½ journée sans repas	13,49 €
Hébergement Temporaire	
Hébergement temporaire 1 personne	64,22 €
Hébergement temporaire 2 personnes (par pers.)	51,93 €
Dépendance	
Groupe 1 (GIR 1 et 2)	20,81 €
Groupe 2 (GIR 3 et 4)	13,21 €
Groupe 3 (GIR 5 et 6)	5,60 €
Accueil de jour :	tarif journalier égal 40% du tarif

Les aides financières

Les aides financières sont possibles sous condition de ressources.

L'APA ou aide personnalisé à l'autonomie

Toute personne âgée de plus de 60 ans peut en bénéficier, cependant une participation peut être demandée au résident en fonction de ses ressources. Le montant de l'aide correspond au tarif dépendance attribué à la résidence, déduction faite du ticket modérateur qui reste à la charge du résident. Concrètement, le résident paie uniquement le tarif d'un GIR 5-6. Autre département d'origine, nous consulter.

Les APL ou Aide Personnalisé au logement

Notre établissement étant conventionné, vous pouvez bénéficier, sous condition de ressources, des APL. L'aide est versée chaque mois par la CAF ou la MSA directement à l'établissement qui déduira le montant perçu de la facture du mois concerné. L'établissement se charge de monter le dossier et de l'adresser à la CAF ou la MSA.

L'Aide Sociale

Cette aide, soumise à un plafond de ressources, est versée à l'établissement et prend en charge la totalité des frais d'hébergement, la partie dépendance restant à votre charge.

LE PERSONNEL

Le personnel a été formé à la philosophie de soins Humanitude. Celle-ci permet une approche adaptée et respectueuse des personnes âgées, y compris celles présentant des troubles cognitifs.

Pour répondre aux mieux à vos besoins et attentes, l'établissement « Les Érables » vous propose les services d'une équipe de professionnels à votre écoute composée de :

L'équipe administrative

L'accueil est ouvert de 9h à 17h30 du lundi au vendredi pour toutes demandes d'informations.

L'équipe hôtelière

Elle œuvre pour vous apporter des prestations hôtelières performantes. Les agents veillent sur l'entretien et l'hygiène des locaux et participent aux soins ainsi que la restauration.

L'équipe soignante

Dès votre arrivée, vous êtes entouré(e) par une équipe de soignants qui s'efforce de concilier vos besoins et les nécessités de la vie de tous les jours dans l'établissement.
Les infirmières diplômées d'Etat appliquent les prescriptions médicales, mènent des actions de prévention et d'éducation et assurent la continuité des soins.
Les aides-soignantes, Aides Médico Psychologique (AMP) et Assistantes de Soins en Gérontologie (ASG) assurent, en collaboration avec les infirmières, les soins d'hygiène et de confort.

Le Médecin coordonnateur

Le Médecin coordonnateur assure la qualité de prise en charge au sein de l'institution et l'encadrement du personnel médical.

La psychologue

La psychologue conçoit, élabore et met en œuvre des actions préventives et curatives à travers une démarche prenant en compte la vie psychologique de la personne et ce afin de promouvoir son autonomie.

L'équipe entretien

Un agent assure l'entretien et la sécurité des locaux de l'EHPAD.

L'équipe animation

L'EHPAD est avant tout un lieu de vie. Le rôle de l'animation est de mettre en œuvre et de développer le projet de vie sociale de chaque résident. Dans ce but, il est proposé un choix d'animations régulières auxquelles chacun est libre de participer. A l'écoute de vos souhaits, des activités sont proposées afin de répondre à vos attentes : animations sociales, culturelles et sportives. Individuelle ou collective, l'animatrice vous accompagne dans des activités choisies. Ainsi le plaisir et la satisfaction favorisent l'intégration, le maintien et le développement des capacités physiques, intellectuelles et sociales.

L'Equipe de Nuit

Notre équipe de nuit (une aide-soignante et un agent social) est présente 7 nuits sur 7 de 20H45 à 6h45 du matin. En lien avec le personnel du jour, elle assure votre prise en charge pendant vos heures de sommeil, effectuant plusieurs rondes dans l'ensemble de l'établissement durant la nuit.

TROUSSEAU DE BASE

<u>Pour votre entrée à l'EHPAD « Les Erables », nous vous demandons d'apporter :</u>

- **Tout le linge personnel *(Il doit être marqué avec des étiquettes à vos noms, prénoms) cf page 14***
- **Linge de Jour *(Robes, Jupes, Gilets, Pulls, Bas, Collants, Pantalons, Chaussettes, Manteau, Imperméable…)***
- **Sous-vêtements : Slip et chemises de corps (en coton de préférence) ; un change par jour**
- **Vêtements de nuit**
- **Robes de chambre**
- **Chaussures fermées, de préférence anti-dérapantes.**
- **Chaussons d'appartements fermés**
- **Serviettes de table**
- **Nécessaire de toilette + trousse de toilette et cotons-tiges**
- **Thermomètre médical (si possible)**
- **Mouchoirs**
- **Un tapis de douche anti-dérapant**
- **Une bassine nominative**
- **Vaisselle (un bol, une tasse, une assiette, un verre, de la vaisselle pour recevoir des invités…)**
- **Nécessaire de base pour l'entretien courant de l'EHPAD (balai, torchons, produits ménagers, produits vaisselle, pas d'eau de javel, ramasse-poussière…)**
- **Pile pour les appareils ainsi que quelques ampoules électriques**
- **Cintres**
- **Une valise ou un sac**
- **Tableau blanc type Velleda**
- **Multiprises en barrette si nécessaire**

Facultatif : Bouilloire électrique, cafetière, micro-ondes… (Pour des raisons de sécurité, tout appareil devra être conforme aux normes exigées)

Nous vous demandons de surveiller régulièrement le bon état du trousseau et d'en assurer le renouvellement.

NB : Cette liste n'est pas exhaustive

ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE

Votre Admission

Afin de constituer votre dossier d'admission, vous avez à nous fournir les documents suivants :

- Photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité pour les personnes célibataires
- Copie de la carte d'immatriculation à un organisme maladie
- Copie de la carte d'immatriculation à une assurance complémentaire
- Certificat médical de l'Etablissement complété par le médecin traitant sur Via Trajectoire
- Le dernier traitement en cours
- Copie de la dernière déclaration de revenus ainsi que la copie de l'attestation des versements des différents régimes de retraite
- Copie du dernier avis d'imposition
- Relevé d'identité bancaire
- Liste de personnes à prévenir (adresses et numéro de téléphone par ordre de priorité)
- Coordonnées du Référent familial, du Représentant administratif, de la Personne de confiance. Celle-ci peut être présente à la signature du contrat de séjour
- Existence et lieu de dépôt des dispositions testamentaires, sinon, modalités en cas de décès (conduite à tenir si décès la nuit, funérarium, notaire…)
- Attestation d'autorisation de diffusion des photos et de films sur les résidents à l'intérieur et l'extérieur de l'établissement
- Un chèque de caution

Le dossier médical constitué dans l'Etablissement sera conservé **vingt ans minimum** à compter de la date du dernier séjour.

L'Etablissement est soumis aux règles du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données. A ce titre, un Délégué à la Protection des Données, DPO (de l'anglais Data Protect Officer) a été nommé. Il remplace le Correspondant Informatique et Libertés (CIL). Le DPO doit s'assurer et démontrer que l'Etablissement offre un niveau optimal de protection et de traçabilité des données personnelles traitées.

Il vous est remis :

- Le règlement de fonctionnement qui définit vos droits, obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie de l'établissement
- Le contrat de séjour qui fixe les objectifs de votre prise en charge et les prestations les plus adaptées

En cas d'hospitalisation, avec ou sans préavis, le tarif hébergement est diminué du montant du forfait hospitalier à compter du 4ème jour d'absence. Le tarif Dépendance (talon modérateur) n'est pas facturé dès le lendemain du 1er jour d'absence.

Les Repas

Repas	Heure	Lieu
Petit Déjeuner	A partir de 8h	Dans votre chambre
Déjeuner	12 heures	En salle à manger
Goûter	16 heures	En salon
Dîner	18h30	En salle à manger

Les repas de l'établissement sont confectionnés par un prestataire extérieur. Les menus sont établis dans le cadre des normes en vigueur et soumis aux règles de diététique propre aux personnes âgées. Si besoin, ils sont visés par l'équipe infirmière de l'établissement dans le cadre de régimes alimentaires sur prescription médicale. Les textures sont également adaptées en fonction des capacités des résidents. Le petit déjeuner est servi en chambre entre 8h et 9h.

Les repas de midi et du soir sont servis en salle à manger (exceptionnellement dans la chambre du résident si son état de santé ne lui permet pas de se déplacer) entre 12h et 13h puis entre 18h30 et 19h30. Un goûter est servi vers 16h au salon. De même, des distributions de boissons sont assurées par le personnel si besoin. L'aide à la prise des différents repas pour certains Résidents est encadrée par notre équipe soignante qui stimule ou assiste selon les besoins de chacun (service de midi et du soir anticipés afin de permettre une meilleure prise en charge).

Pour le petit déjeuner, nous respectons votre choix (dans la mesure du possible) et vous proposons :

- café, lait, chocolat, thé, infusion, confiture, beurre…
- pain, biscotte, casse-croûte pour les jours de la semaine…
- croissant ou brioche le dimanche…

Sous réserve de prévenir la Direction au moins 8 jours à l'avance, vous avez la possibilité d'inviter parents et amis au salon au tarif de 10,62€ pour le déjeuner ou 7,95€ pour le dîner. Pour le week-end et les jours fériés, un service en plateaux est proposé au même tarif. Vous pouvez aussi recevoir vos proches dans les petits salons d'étage prévus à cet effet où vous disposez d'une kitchenette, d'une table et de chaises. Une commission « Menu » se réunit une fois par trimestre. Vous êtes invité à y participer pour donner votre avis et échanger vos idées.

Les Soins

Vous disposez du libre choix de votre médecin traitant, de votre ambulancier, de votre kinésithérapeute, de votre pédicure, etc…

Vous garantissez personnellement le paiement des frais médicaux et pharmaceutiques et en demandez le remboursement par les organismes d'assurance maladie.

Votre Linge Personnel

Il est entretenu par l'Établissement. Il doit être personnalisé avec une étiquette portant vos Nom, Prénom afin de réduire le risque de perte du linge et conformément aux exigences du trousseau. Vous avez la possibilité de faire marquer vos vêtements par le service lingerie de l'EHPAD en commandant un lot d'étiquettes à thermocoller (au tarif fixé par délibération). Nous vous informons que le linge délicat et fragile ne sera pas entretenu par l'établissement.

Le linge de toilette est fourni et entretenu par l'EHPAD, le linge plat (drap, taies d'oreiller, traversins…) par un prestataire extérieur.

Les Visites

Les portes de l'établissement sont ouvertes de **8 h à 21 h**. Vous êtes libre de recevoir des visiteurs dans votre logement ou dans les locaux communs à tout moment de la journée (même en dehors des horaires d'ouverture, sous réserve de prévenir les agents de nuit). Cependant, pour une meilleure organisation, il est préférable d'éviter les visites aux heures des repas.

Vous êtes libre de sortir de l'établissement comme bon vous semble. Cependant, pour éviter toute inquiétude, nous vous demandons de respecter les heures des repas ou de signaler vos absences ou vos retards au repas.

Lorsque vous prévoyez de partir en week-end ou en voyage, nous vous demandons de signaler vos absences 8 jours avant votre départ pour pouvoir bénéficier de la déduction pour absences.

Le Projet Individualisé

Dans le cadre de votre séjour, nous allons élaborer avec vous et éventuellement avec votre famille ou votre représentant légal, votre projet individualisé. Il s'agit d'apprendre à mieux vous connaître et de définir ensemble des objectifs en fonction de vos souhaits et de vos besoins.

L'Animation

Vous avez le libre choix d'occuper vos journées à votre guise, toutefois, des activités vous sont proposées par les membres du personnel et l'animatrice présente deux journées par semaine. Le programme des animations est affiché pour chaque semaine dans le hall d'accueil.

Vous avez également à votre disposition le journal d'établissement. Il permet de vous informer sur la vie et les événements de notre structure et sur les animations prévues pour les deux mois à venir.

Une borne interactive est installée près de l'entrée, il est possible d'y consulter des documents officiels, les photos d'animations, d'y écouter de la musique et voir les menus de la semaine. Les informations importantes y sont précisées.

Voici quelques exemples d'animations proposées à l'EHPAD « Les Érables » :

Sorties (expositions, cinéma, rencontres intergénérationnelles…), réunion des familles, repas des familles, atelier mémoire, atelier potage, chorale, bricolage, jeux de société, atelier Gym douce, concours de belote, lotos…

Une équipe de bénévoles participe à l'animation, les membres des familles sont invités à faire partie de cette équipe s'ils le souhaitent. Les partenariats avec l'extérieur sont nombreux : écoles, association des assistantes maternelles, club des aînés…

Votre participation à la vie de l'établissement

Vous êtes invité tout au long de votre séjour à participer à la vie de l'établissement par le biais des réunions des résidents. Elles ont lieu une fois toutes les 6 semaines avec la Directrice de l'EHPAD qui fait le point sur les mouvements des résidents, du personnel, les animations à venir et tout autre sujet relatif à la vie du foyer.

Vous pouvez également participer ou être représenté au Conseil de Vie Sociale qui donne son avis et peut faire des propositions sur tous sujets concernant le fonctionnement de l'établissement. Ses membres siègent à titre bénévole (sauf le personnel de l'établissement) et sont élus pour une durée de 3 ans.

Maire de St Prouant

SOULARD Yannick

Président du CIAS

MOINET Isabelle

Directrice EHPAD

RAPIN Chantal

Présidente du Conseil

THEVIN Françoise

Représentants du personnel

CAILLE Nathalie (AS)
GUIMBRETIERE Julie (Agent)
LIAIGRE Amélie (AS)
RAIFAUD Liliane (Infirmière)

Représentants des familles

BOUCHET Jeannine
CHAIGNEAU Nadine
CHATEVAIRE Sylvie

Représentants des résidents

GUESDON Fernand
LECUL Christiane
LIAIGRE Renée
PELON Roger

Autres membres

BOISSINOT Christian
(Maire de Rochetrejoux)

Autres membres du personnel

ALBERT Emilie (Animatrice)

BOUCHET Nathalie/
BIBE Marie/
(Infirmières)

Votre sécurité

Pour assurer votre protection contre l'incendie, l'établissement est équipé des installations suivantes : détecteurs de fumée, portes coupe-feu, matériel d'extinction…

Le personnel a reçu une formation sur la conduite à tenir en cas d'incendie.

Il est alors conseillé de :

- Garder son sang-froid ;
- Rester dans la chambre et fermer la porte ;
- Se coucher au sol en attendant l'arrivée du personnel, la fumée étant moins dense au ras du sol ;
- Suivre les instructions du personnel.

Quelques Règles de Vie

- Merci d'être vigilant à ne pas être bruyant dans votre logement et dans les locaux communs afin de ne pas gêner les autres résidents,
- Merci également de ne pas faire de double de clés, ne pas poser de verrous, targettes ou serrures supplémentaires,
- Conformément aux articles L 35116-7, L 3512-2 et R 3511 DU Code de Santé Publique, il est interdit de fumer dans les espaces publiques et privés de l'établissement, que les fenêtres soient ouvertes ou fermées. Les résidents et leurs familles sont donc dans l'obligation de fumer à l'extérieur et de jeter leurs mégots dans les cendriers mises à disposition,
- Merci de respecter les consignes affichées sur la porte de votre appartement,
- Les animaux ne sont admis dans l'établissement que sur autorisation de la Direction ou du personnel car ils peuvent parfois occasionner une gêne, voire être source d'accidents.

Les Assurances

L'EHPAD a signé un contrat garantissant toutes les activités de l'établissement mais aussi la responsabilité personnelle des Résidents. Les clauses de ce contrat stipulent notamment que ceux-ci sont assurés tant à l'intérieur de l'EHPAD qu'à l'extérieur, au cours de leur vie privée ou de déplacements organisés par l'établissement.

De même, en cas d'incendie, les meubles personnels des Résidents sont couverts par le contrat de l'Etablissement, sauf s'ils ont une grande valeur.

Vos Droits

Voici quelques éléments essentiels de la charte des droits et des libertés de la personne accueillie (Arrêté du 8 septembre 2003) :

Article 1er : Principe de non-discrimination
Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination quelle qu'elle soit.

Article 2 : Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté
Une prise en charge ou un accompagnement individualisé doit être proposé à la personne accueillie selon ses besoins et dans la continuité des interventions.

Article 3 : Droit à l'information
La personne a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement dont elle bénéficie et doit avoir accès aux informations la concernant.

Article 4 : Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne
La personne bénéficie du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes, son consentement éclairé doit être recherché en l'informant. Le droit à la participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

Article 5 : Droit à la renonciation
La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement.

Article 6 : Droit au respect des liens familiaux
La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux. Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

Article 7 : Droit à la protection
La personne a droit au respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Article 8 : Droit à l'autonomie
La personne a le droit de circuler librement, de conserver des biens, effets et objets personnels et de disposer de son patrimoine et de ses revenus.

Article 9 : Principe de prévention et de soutien
Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement individualisé doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et des convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

Article 10 : Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie
Il doit être facilité par l'institution.

Article 11 : Droit à la pratique religieuse
Les conditions de la pratique religieuse doivent être facilitées.

Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son intimité
Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

LES SERVICES

La Coiffeuse

Deux possibilités vous sont proposées : vous pouvez demander un rendez-vous avec une coiffeuse à domicile qui s'occupera de vous dans le petit salon de coiffure au sein de l'établissement, ou vous pouvez vous déplacer dans un salon de coiffure du secteur. Les frais de coiffure restent à votre charge.

Les Cultes

Vous avez la possibilité de participer aux offices religieux de votre choix. Le culte protestant a lieu une fois par mois, d'avril à Octobre et le culte Catholique tous les vendredis à 16h45.

Le Courrier

Votre courrier vous est remis au repas du midi. Une boîte aux lettres est à votre disposition dans le hall d'entrée où le courrier à expédier est relevé chaque jour.

La Boutique

Un petit magasin est ouvert une fois par semaine, le mardi après-midi, au sein de l'établissement, il est tenu par des bénévoles. Vous pouvez venir y faire vos achats personnels. Si vous souhaitez acheter des produits particuliers, vous avez aussi la possibilité de les commander pour la semaine suivante.

ANNEXES

Vous disposez également :

- Du règlement de fonctionnement
- Du contrat de séjour
- De la délibération fixant le montant de la caution
- De l'attestation d'assurance
- De la demande de prélèvement du loyer
- Des attestations d'autorisations (photographies, films, sérologie VIH)
- Des délibérations sur le tarif des communications téléphoniques et du marquage du linge
- Du formulaire de désignation d'une personne de confiance
- De la conduite à tenir en cas d'hospitalisation ou décès
- De l'attestation sur la bonne compréhension des informations et divers documents

ORGANIGRAMME DU PERSONNEL

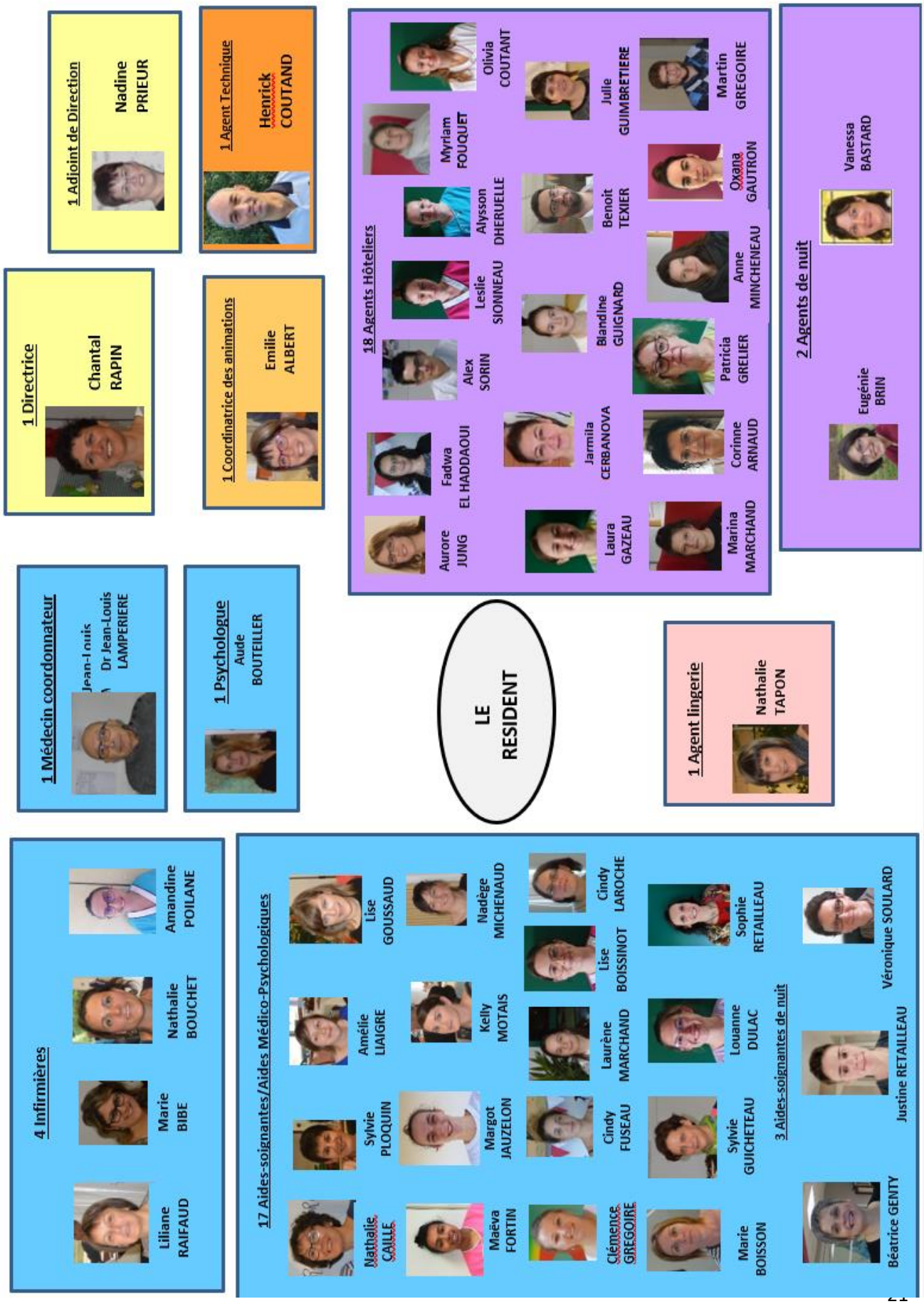
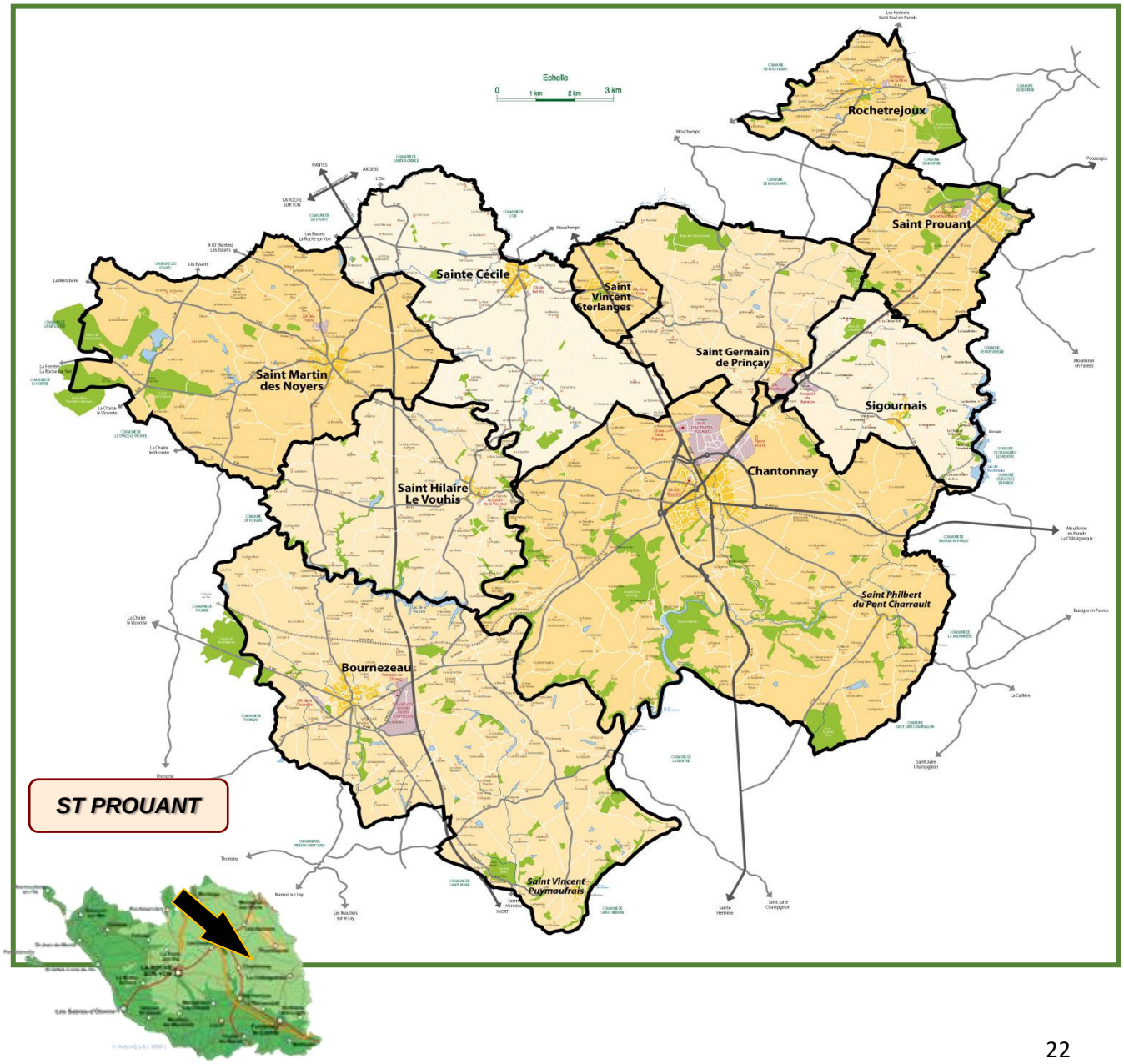
La Direction et tous les membres du personnel sont à votre entière disposition pour toutes questions ou remarques.